



École FACE School
3449, rue University
Montréal (Québec) H3A 2A8
Téléphone : 514 350-8899
face.csdm.qc.ca | faceopp.com

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MERCREDI 07 NOVEMBRE 2018**

Étaient présents:

Direction :	Annie Lamarre, directrice Despina Michakis, directrice adjointe EMSB p.i.
Élèves :	Taowa Munene-Tardif Amaya Sealy-Lepage
Enseignantes :	Marie-Ève Arseneau Julie St-Pierre Theodora Stathopoulos
Parents :	Geneviève Courcy, parent CSDM Geneviève Dodin, parent CSDM Simon Laroche, parent CSDM Alyssa Kuzmarov, parent EMSB Sheena Bassani, parent EMSB Joe Cacchione, parent CSDM Zhivka Angelova, parent CSDM
Représentante du service de garde :	Lise Leblanc
Autres :	Christelle Renaudin, OPP Shannon Joutel, OPP Stéphanie Bellenger-Heng, commissaire CSDM

Était excusé :

Jacques Archambault, personnel contractuel non représentant officiel

1. Présences et vérification du quorum par la direction

À 18h07 la direction constate qu'il y a quorum et ouvre la rencontre.

2. Accueil, tour de table, adoption de l'ODJ

On procède à un tour de table pour présenter chacun des membres de cette nouvelle année. On propose de passer le point OPP (13.3.) en 4. L'ordre du jour tel que modifié est proposé par Julie St-Pierre, secondé par Simon Laroche. Pas d'opposition, adopté.

3. Définition des rôles de chacun

La direction rappelle que la participation au CÉ est bénévole et que chaque membre est tenu à la solidarité avec les décisions prises en rencontre. Seul le ou la président-e est habilité à parler au

nom de l'école. Les discussions doivent toujours se faire dans l'intérêt général des élèves, et le CÉ ne traite d'aucun cas individuel ou particulier. Geneviève Courcy se présente à titre de présidente du CÉ 2018/2019. Aucune opposition, élue par acclamation.

Les rôles sont distribués comme suit :

Vice-président : Joe Cacchione

Secrétaire : Geneviève Dodin

Gardiennne du temps : Julie St-Pierre

Membre(s) de la communauté : voir le point Travaux du conseil (12.2.).

Geneviève Courcy remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui fait et souhaite attirer l'attention sur le caractère toujours très chargé des ODJ des rencontres. Aussi mettra-t-elle un effort particulier sur le respect des temps de parole et interrompra les discussions qui s'éloignent du sujet ; personne ne doit toutefois y voir quoi que ce soit de personnel. Ouverte à la critique, elle invite les membres à lui en faire part en-dehors des rencontres.

4. Rapport de l'OPP (en remplacement du point 13.3.)

Les représentantes de l'OPP demandent ce qu'il en est d'une décision récente du CPEPE qui, selon ce qu'on leur a dit, réserverait toutes les levées de fonds réalisées à l'intérieur de l'école au seul bal des finissants et « fonds Ste-Justine » : cela remet-il en question les levées de fonds de l'OPP ? La direction s'étonne de cette information et affirme le contraire. Toutes les campagnes de financement doivent être présentées au CPEPE et/ou au CÉ, mais il n'existe aucune règle quant à la réservation des profits. Une enseignante suggère qu'il convient tout de même de vérifier l'absence de concurrence directe entre les différentes campagnes.

Les représentantes de l'OPP annoncent que le comité OPP est entièrement renouvelé cette année, avec 6 membres actifs dont 5 nouveaux parents à l'école, ce qui implique beaucoup d'apprentissage. L'OPP est désormais gérée par 3 co-responsables. Premier projet pour l'année : vente de vêtements de concert usagés lors de la rencontre parents-enseignants du 22 novembre (la collecte est déjà commencée). La location du stationnement des Alouettes lors de leur dernier match en saison le 28 octobre a permis d'amasser environ 200\$ pour des projets OPP ultérieurs.

La direction remercie les parents de l'OPP pour leur engagement essentiel à la vie de l'école, et souligne que le CÉ peut déléguer des tâches à l'OPP. Elle offre d'organiser une rencontre avec le comité si le besoin s'en fait sentir.

5. Adoption du PV de la séance du 19 juin

On change une police de caractère à la page 9. Le PV tel que modifié est proposé par Lise Leblanc, secondé par Taowa Munene-Tardif. Pas d'opposition, adopté.

5.1. Suivis à la liste d'actions du 19 juin

Voir Annexe B.

6. Adoption du PV de la séance extraordinaire du 4 septembre

On allège le paragraphe portant sur le comité de Vigie, p. 2. Le PV tel que modifié est proposé par Alyssa Kuzmarov, secondée par Lise Leblanc. Pas d'opposition, adopté.

6.1. Suivis à la liste d'actions du 4 septembre

Voir Annexe C.

7. Rapport du président

7.1. Correspondance reçue.

Voir le point Comité de vigie.

7.2. Calendrier des séances de l'année 2018/2019

- Mercredi 12 décembre 2018
- Mardi 22 janvier 2019
- Mardi 26 février 2019
- Mardi 9 avril 2019
- Mercredi 15 mai 2019
- Mardi 18 juin 2019

Toutes les séances se tiendront à 18h30 à la bibliothèque.

Ce calendrier est proposé par Geneviève Dodin, secondée par Julie St-Pierre. Pas d'opposition, adopté.

8. Rapport du conseil des élèves

Le concours de costumes d'Halloween a remporté beaucoup de succès. Un parent demande où en est la pétition pour la réduction du plastique à la cafétéria : le Conseil des élèves recevra sous peu des documents informatifs sur les mesures qui ont été prises dans d'autres milieux, et continue à travailler à fournir des suggestions réalistes pour FACE.

9. Rapport des enseignants

9.1. Points d'information

Les enseignantes demandent, et obtiennent, confirmation auprès de la direction que les Portes ouvertes ont attiré moins de monde cette année. La direction souligne toutefois que si les demandes d'admission au volet CSDM sont moins nombreuses, celles au volet EMSB ont fortement augmenté.

Les enseignantes soulignent que les canaux de médias sociaux de l'école, animés par des membres du personnel enseignant, sont très agréables et informatifs et félicitent M. Heppelle et les enseignants qui y participent à sa suite pour l'initiative. Un parent déclare apprendre ce soir l'existence de ces canaux et suppose qu'elle n'est pas la seule à ne pas les connaître : elle demande que l'école en fasse la communication de façon plus active auprès des parents.

Les enseignantes terminent en indiquant qu'après des débuts un peu cahotiques le cours de danse au secondaire a fini par prendre son envol.

9.2. Sorties éducatives

Quelques modifications à titre informatif aux sorties déjà approuvées en 2017/18:

- Les élèves du primaire EMSB accompagnent bien les classes de même niveau CSDM à la Maison Théâtre, et ce gratuitement car les coûts sont couverts par l'école
- Le prix des voyages à Boston (sec.2) et en Europe (sec.3-4-5) est maintenant connu : 350\$ et 2450\$ respectivement

Les nouvelles sorties suivantes sont présentées :

- CSDM, 5^e-6^e année primaire : Maison-Théâtre le 13 novembre (0\$/élève)



- CSDM & EMSB, Harmonies du secondaire 2 à 5 : festivals de musique le 21 février (sec.4-5), 30 mars (Jazz Fest des Jeunes à St-Hubert) et 18 avril 2019 (Music Fest Ottawa, sec. 2-3) ; (0\$/élève, 5500\$ couverts par la vente de billets aux concerts de l'école et 971\$ financé par l'école)
- CSDM & EMSB, Con Brio (sec. 2-5) : camp musical Orford les 28 et 29 septembre 2018 (100\$/élève)
- CSDM & EMSB, sec. 4-5 : projet CLIMAT au Domaine Forget, dates à déterminer (500\$/élève, financement en partie par la vente de billets de concert)

Ces sorties sont proposées par Taowa Munene-Tardif, secondées par Alyssa Kuzmarov. Pas d'opposition, adoptées.

Un parent demande qu'on envisage de baisser le seuil en-deça duquel les sorties n'ont pas besoin d'être approuvées par le CÉ (30\$/jour/élève), car il arrive souvent que ces sorties soient organisées pour plusieurs niveaux (par exemple un cycle du primaire), et que des familles doivent déboursier le double du prix, soit 60\$ pour une journée, ayant un enfant dans chaque classe concernée. La direction rappelle que désormais, les sorties éducatives ne peuvent plus être payantes si elles sont obligatoires, et que cette demande est donc caduque.

10. Rapport des intervenants non-enseignants

10.1. Service de garde

La technicienne du service de garde souhaite que l'école réfléchisse à une nouvelle et meilleure façon de communiquer aux parents qui souhaitent profiter du service de garde les jours de rencontres parents-enseignants l'OBLIGATION d'inscrire leur enfant. Le 13 septembre dernier, 15 enfants avaient été inscrits en dernière minute (le jour-même), et 15 autres enfants se sont présentés sans avoir été inscrits, soit 73 enfants à garder plutôt que 43 prévus. Le personnel doit être retenu au minimum 24h avant, c'est une chance que cette année plusieurs éducatrices aient pu rester après leur journée de travail.

L'OPP suggère d'insérer cette information dans son infolettre, et de répéter le tout sur l'ensemble des canaux de communication de l'école (tous les groupes et pages de médias sociaux). La direction devrait également le mentionner dans le courriel envoyé aux parents à l'approche de la prochaine rencontre le 22 novembre.

10.2. Professionnels

En l'absence de représentant, ce point est passé.

11. Rapport de la direction

11.1. Nouvelles des instances (MEES, commissions scolaires)

R.à.s.

11.2. Nouvelles de l'école

La direction souligne que cette rentrée, comme de coutume, a été chargée, mais que l'accueil des enseignants et du personnel à leur retour de vacances, soit une journée d'activités au MBAM, a été une très grande réussite. L'école compte cette année 45 nouveaux membres du personnel sur 180, ce qui fait plus de 60 nouveaux membres en 2 ans : il faut prévoir que cet énorme roulement continuera au cours des prochaines années.

Admissions 2019/2020 : la période d'inscription est close, le tirage sera fait le 26 novembre à

12h30.

Au chapitre des projets pour l'année :

- animation des réseaux sociaux ;
- partenariat avec le MBAM (qui contribuera au projet éducatif avec un projet-pilote « l'école au musée » pour quelques classes) et la SAT ;
- démarrage du café étudiant en collaboration avec le projet LOVE (tous les jours à 7h15 pour les élèves du secondaire) ;
- reprise du tutorat par les pairs au secondaire et de l'aide aux devoirs pour le primaire ;
- le Blues Band pourrait renaître de ses cendres ;
- concert commun des 3 écoles à volet musical de la CSDM (St-Luc, Joseph-François-Perreault et FACE) en mai 2019 à la Maison symphonique pour mettre en valeur ces projets particuliers de l'éducation publique ;

Au chapitre des dossiers à suivre pour l'année :

- délocalisation (comité de vigie)
- finalisation du projet éducatif d'ici la fin de l'année scolaire (exigence réglementaire) : la forme de participation du CÉ est à définir à cette fin ;
- renouvellement du projet Beaux-Arts à soumettre au MEES (mise à jour afin de refléter ce qui se fait réellement)
- encadrement local
- lutte contre l'intimidation
- éducation à la sexualité : présentation à venir pour les membres du CÉ, communication aux parents dans la foulée (beaucoup de contenus existent déjà, sous diverses formes)
- horaire : réflexion par le personnel autour d'une révision permettant d'instaurer des occasions de rencontre et de travail en commun par les équipes d'enseignants

12. Travaux du conseil

Retour sur l'AGA : la présidente souligne qu'il y avait moins de 40 parents présents dans la salle. Il faut absolument trouver une formule permettant d'attirer plus de parents. Un parent souligne qu'au cours des 4 dernières années, la seule fois où l'Auditorium était rempli était l'année où l'AGA se plaçait juste avant les rencontres parents-enseignants : cela exige que les rencontres commencent à 18h au plus tôt, possiblement même 19h car il est difficile de faire venir les parents à 16h. Un parent souligne que malgré le peu de public, cette année a permis de renouveler le comité OPP au complet : il s'agit d'attirer « les bonnes personnes », plutôt que « beaucoup de personnes ». La réflexion doit continuer sur la meilleure approche pour FACE.

12.1. Règles de régie interne

La présidente souhaite ajouter un paragraphe ayant trait aux règles de conduite (aviser d'une absence, règles de présence des substituts, etc.). Elle en proposera une première version.

12.2. Membres de la communauté

On s'entend sur la nécessité d'approcher quelqu'un ayant une expertise utile pour le dossier de délocalisation : un élu municipal ou un attaché politique de la ville de Montréal, ou encore un parent de l'école détenant ce type d'expertise : les noms de Fabien Welp-Barr et Nicolas Lavoie sont évoqués. La présidente les approchera d'ici la prochaine rencontre.

12.3. Budgets

La direction rappelle qu'un budget de 50\$ sera versé à l'OPP.

Par ailleurs, elle invite les membres à s'approprier le document explicatif sur les différents fonds de l'école qui permettent de donner une idée de la provenance et l'allocation des fonds telles que prévues par la CSDM. Elle rappelle que celle-ci paye toutes les dépenses, et que la EMSB rembourse en fin d'année ce qui relève de son volet.

Frais chargés aux parents : il a été clarifié que la suppléance des activités parascolaires peut être chargée aux parents, mais pas celle induite par les activités et sorties obligatoires. Le MEES a envoyé un budget pour aider les écoles à subvenir à ces coûts, à la hauteur de seulement 40\$/élève pour l'année : les enseignant-e-s devront donc faire des choix quant aux activités obligatoires proposées aux élèves.

Budget du CÉ : le CÉ de l'école dispose d'un budget total de 1050\$ (400\$ frais de fonctionnement et 400\$ frais de formation de la CSDM, 250\$ frais de fonctionnement de la EMSB). Des propositions sont attendues de la part des membres pour l'allocation de cette somme. Un document partagé sera créé pour que les parents puissent partager leurs idées d'ici la prochaine rencontre.

Un parent propose l'offre de Linda Aber, formatrice qui offre des séances gratuites d'information aux parents et aux enseignants centrées autour de la bienveillance en éducation. La direction demande à l'OPP de se charger de l'organisation d'une telle conférence pour les parents, mais estime que les enseignants seront réticents à accepter de participer à cette formation compte tenu de journées pédagogiques déjà extrêmement chargées.

12.4. Recondution de résolutions 2017/2018

Résolution 20181107-001

Les membres du Conseil d'établissement de l'école FACE proposent que la direction puisse accepter seule toute sortie éducative parascolaire et non obligatoire pour un montant égal ou inférieur à 30\$/enfant/jour, ou toute sortie éducative sans coûts pour les parents, pourvu que la direction fournisse aux membres du CÉ un rapport périodique pour consultation.

Proposé par Lise Leblanc, secondé par Joe Cacchione. Pas d'opposition, adopté.

Résolution 20181107-002

Avec l'accord de la direction et de la CSDM, les membres du Conseil d'établissement de l'école FACE approuvent que l'OPP loue les places de stationnement du parking de l'école aux spectateurs des matchs des Alouettes afin de financer diverses activités au sein de l'école. Les fonds récoltés par l'OPP sont conservés par l'école au Fonds 4 de l'OPP.

Proposé par Geneviève Dodin, secondé par Simon Laroche. Pas d'opposition, adopté.

Résolution 20181107-003

Les membres du Conseil d'établissement de l'école FACE demandent à la CSDM de maintenir la dérogation actuelle accordée à l'école FACE quant à sa récente Politique d'admission et de transport, pour permettre à tous les élèves actuellement à l'école FACE d'y terminer leur scolarité, qu'ils demeurent ou non sur le territoire de la CSDM, et ce dans le meilleur intérêt des élèves.

Proposé par Geneviève Dodin, secondé par Taowa Munene-Tardif. Pas d'opposition, adopté.

Résolution 2011107-004

Les membres du Conseil d'établissement de l'école FACE proposent que les sorties récréatives soient offertes dans la mesure du possible aux élèves des deux commissions scolaires.

Proposé par Zhivka Angelova, secondé par Marie-Ève Arseneau. Pas d'opposition, adopté.

Résolution 20181107-005

Les membres du Conseil d'établissement de l'école FACE exigent que la politique d'admission de FACE reste équitable et fidèle à son projet particulier accueillant des élèves de tout le territoire de la CSDM, sur la base du tirage au sort. À cette fin, ils maintiennent leur demande à la CSDM de ne pas créer de précédent en instaurant une règle de territorialité favorisant les résidents du quartier limitrophe de l'école FACE.

Proposé par Lise Leblanc, secondé par Julie St-Pierre. Pas d'opposition, adopté.

12.5. Mandats de l'OPP

Voir le point OPP en début de séance (point 4).

12.6. Livre pour les élèves de 1^{re} année

La direction explique avoir besoin d'un vote du CÉ pour autoriser la distribution, en 1^{re} année du primaire (CSDM), du livre « La Girafe et l'Oiseau », dont l'édition est financée par la Banque TD. Elle précise que cette distribution se fait depuis le début des années 2000 mais qu'un vote du CÉ est désormais nécessaire en raison du financement par une institution privée tierce et de l'interdiction qui leur est faite de cibler les enfants dans leur publicité. On constate en séance (circulation d'un exemplaire du livre) que le site web et logo de la Banque TD sont présents dans le livre, mais de façon secondaire. L'adoption est proposée par Sheena Bassani, secondée par Zhivka Angelova. Geneviève Dodin demande le vote. Pour : 8, contre : 0, abstention : 5. Adopté à la majorité.

12.7. Club des petits-déjeuners

La direction annonce que l'école FACE s'est portée volontaire pour un projet pilote impliquant le Club des petits-déjeuners car dès l'année scolaire 2019/2020, toutes les écoles aux bas indices de défavorisation (primaire CSDM) devront offrir un petit-déjeuner à leur population. Ce projet-pilote démarrera dans quelques semaines selon la procédure existante du Club des petits-déjeuners. Il sera d'abord financé par une partie de l'argent de la Caisse Desjardins du Centre-ville, puis par l'argent dédié au projet-pilote. Les parents devront inscrire leur enfant et payer 45\$ pour l'année complète, ou encore 25c par petit-déjeuner si celui-ci est pris de façon occasionnelle. Cela permettra de maintenir un certain contrôle sur la fréquentation, suite à l'expérience de l'année passée. Des parents bénévoles devront être recrutés. Cette mesure sera étendue aux élèves du primaire EMSB grâce au financement de Desjardins. Pour le secondaire, en plus de café étudiant, l'école continuera à distribuer des coupons-repas.

Ce projet-pilote est proposé par Alyssa Kuzmarov, secondé par Simon Laroche. Pas d'opposition, adopté.

12.8. Projet éducatif et analyse de situation

La direction souligne que juin 2019 est la date limite de mise à jour du projet éducatif et que

l'analyse de situation doit cette année mener à des recommandations et un plan d'action pour l'avenir. Elle invite les membres du CÉ à réfléchir à la forme que doit prendre leur participation à l'élaboration de la nouvelle mouture du projet éducatif, car leur collaboration est essentielle à ce chapitre. On s'entend sur

- L'organisation d'une présentation des résultats de l'analyse de situation à tous les parents de FACE (environ 1h), afin qu'au moins ceux qui avaient participé à la première rencontre en juin 2017 puissent suivre l'évolution du dossier. Les participants à cette rencontre pourront participer à la priorisation des défis.
- Au prochain CÉ, présentation aux membres parents, 1h avant le début de la rencontre, des résultats de cette rencontre (présentation) et détermination de leur participation à quelques unes des rencontres des enseignants au cours de l'année.

12.9. Plan triennal des immeubles (PTRDI) CSDM 2018-2021

L'école FACE est mentionnée p.37-38. On s'étonne de la formulation qui semble suggérer que le Comité de Vigie recommande la séparation en deux de l'école, et on s'entend sur le besoin de reformulation.

Résolution 20181107-006

Considérant les propositions formulées au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSDM 2018-2021 – version pour consultation – il est résolu DE PROPOSER, après avoir été consulté au sujet des propositions apparaissant au PTRDI de la CSDM 2018-2021 la recommandation suivante :

(1^{er} paragraphe de la page 38)

Le comité s'est réuni à six reprises depuis sa formation. Il indique que la réalisation de travaux majeurs en cohabitation ne semble pas un scénario réaliste. Une délocalisation complète de FACE (primaire/secondaire et des élèves des deux populations linguistiques CSDM/CSEM) serait le plus souhaitable considérant le projet éducatif de l'école. Mais compte tenu des besoins recensés et de la disponibilité des bâtisses excédentaires des deux commissions scolaires, il serait envisageable de répartir sur deux sites, en fonction des niveaux scolaires (primaire francophone & anglophone, secondaire francophone & anglophone), afin de nuire le moins possible au projet particulier de l'établissement. Le comité de travail poursuivra ses rencontres.

Proposé par Geneviève Dodin, secondé par Lise Leblanc. Pas d'opposition, adopté.

12.10. Statut de l'école

La direction maintient le cap : il faut trouver des façons d'alléger les structures, surtout quand elles sont doubles et contradictoires, mais elle change de stratégie. L'idée est de passer par un réexamen de l'article 468 de la L.I.P. selon lequel le ministre peut confier la gestion d'un établissement à un comité ou un organisme. Elle compte demander que l'entente entre la CSDM et la EMSB soit révisée pour l'école FACE, et se faire accompagner dans cette démarche par les services juridiques des deux commissions scolaires. Elle demande donc ce soir que le CÉ lui donne mandat d'aller de l'avant avec cette démarche.

Une enseignante et un parent demandent s'il y a une ouverture des services juridiques, dans la mesure où l'aboutissement pourrait résulter en une situation délicate pour eux. La direction estime qu'une telle ouverture existe, mais souligne qu'il s'agit fondamentalement d'une première étape avant de se rendre jusqu'au Ministère.

Il est proposé par Geneviève Dodin, secondé par Alyssa Kuzmarov, de donner mandat à la direction d'entamer des démarches avec l'aide des services juridiques de la CSDM et de la EMSB,

dans le but de réexaminer l'entente à l'origine de l'existence de l'école FACE. Zhivka Angelova demande le vote. Pour : 10, contre : 0, abstention : 1. Adopté à la majorité.

13. Rapport des parents & comités

13.1. CP de la CSDM

Le représentant évoque que le président du CP est remis ouvertement en question par plusieurs membres du CP, notamment suite à une décision prise par l'exécutif du CP sans consultation. La nouvelle commissaire parent, Imane Allam, commissaire pour le primaire et issue du réseau Sud, souhaite s'impliquer activement sur le dossier de la délocalisation de FACE.

13.2. CP de la EMSB

La représentante explique qu'elle n'a pas le temps de se rendre aux rencontres, et déplore que le fonctionnement des représentants au CP empêche un parent non membre du CÉ de le faire à sa place, dans la mesure où sa substitut ne se rend pas non plus aux rencontres. Elle fera de son mieux mais doute de pouvoir assister à une seule rencontre de l'année.

13.3. OPP

Ce point a été traité en début de séance (voir point 4.)

13.4. Fondation

L'AGA se tiendra le 19 novembre à 18h30. L'école enverra un courriel à l'ensemble des parents pour les inviter à s'y présenter et à s'impliquer dans ses activités.

La question est posée quant à l'entente école-Fondation, si le but des démarches de la direction est fondamentalement de séparer l'école de la commission scolaire. La direction réplique que quelle que soit l'issue de ces démarches, une entente est nécessaire et qu'il est plus que temps de la finaliser.

13.5. Comité de vigie

Suite à l'envoi à la CSDM d'une demande de clarification du mandat, celui-ci a été reconfirmé par la CSDM, et le comité continuera donc son travail d'analyse des lieux potentiels de relocalisation « hors parc immobilier scolaire ».

La présidence de la CSDM a par ailleurs envoyé à la Ville de Montréal une demande d'utilisation du 3600 Berri (ancien institut des Sourdes & Muettes) comme lieu d'accueil transitoire pour l'école FACE, permettant aux travaux de réhabilitation d'être faits dans des conditions acceptables. La représentante du CVF au CÉ a eu des premiers contacts informels avec le cabinet de la mairie du Plateau Mont-Royal et celui de Ville-Marie, où il y a une ouverture à un tel usage. Dans le cadre du transfert actuel de la bâtisse de la SQI à la Ville de Montréal, celle-ci en est à l'étape d'analyse des montants à investir en termes de mise à jour des infrastructures. On indique toutefois que les pièces du 3600 Berri seraient trop petites pour accommoder des classes, et que faire tomber des murs pour les y aménager pourrait fragiliser la structure.

Une enseignante demande quand on peut espérer une réponse officielle de la Ville de Montréal à cette demande de la CSDM. La commissaire scolaire ajoute que la CSDM a mentionné au Ministère qu'elle continuerait de mobiliser le milieu pour trouver une bâtisse pouvant accueillir FACE au complet.

La direction indique que la CSDM souhaite organiser une prochaine rencontre avec les membres du CVF afin de leur présenter dans le détail le dossier d'opportunité tel qu'il va être déposé au

Conseil des commissaires prochainement ; elle souligne du même souffle qu'il ne contient rien que les membres du CVF ne sachent déjà, et estime qu'une telle rencontre, si elle ne permet pas de répondre à des questions que les membres du CVF se posent, n'apporterait rien de nouveau.

On s'entend sur la nécessité de redémarrer le CVF dans les prochaines semaines, il sera demandé aux membres s'ils souhaitent toujours s'impliquer, et si oui, s'ils estiment qu'une telle rencontre avec les représentants de la CSDM est nécessaire.

13.6. Sous-comité bilinguisme

Alyssa Kuzmarov exprime la déception des membres du comité, pour qui rien ne semble avancer sur les demandes faites à l'école et à la EMSB pour que le soutien en cours de FSL au volet EMSB primaire soit accru. La direction s'inscrit en faux, car de nombreux efforts ont été faits : renforcement de projets communs entre les classes des deux commissions scolaires, instauration d'activités parascolaires mélangeant les élèves des deux volets linguistiques, aide renforcée pendant les cours de français avec des fonds dédiés. Une enseignante souligne qu'il est impossible de tout changer immédiatement. Alyssa Kuzmarov reconnaît que des ressources ont été ajoutées, mais s'interroge sur le suivi qui leur est apporté, et déplore que les élèves internationaux soient intégrés dans les classes alors qu'ils ne parlent pas français, ce qui a pour conséquence que les élèves plus avancés sont pénalisés. Elle demande que le CÉ adopte la résolution proposée afin de faire parvenir la demande de manière officielle à la EMSB, et dans l'espoir que la direction adjointe pourra s'appuyer dessus lorsqu'elle fera des représentations auprès de sa commission scolaire. Voir Résolution 20181107-007 en Annexe A. Cette résolution est proposée par Alyssa Kuzmarov, secondée par Sheena Bassani. Geneviève Dodin demande le vote. Pour : 4, contre : 0, abstention : 5. Adopté à la majorité.

Une enseignante rappelle que par le passé on pouvait faire assister un élève EMSB avancé à un cours de français du volet CSDM ; mais la direction précise qu'on touche là des questions syndicales, qui ne relèvent donc pas de l'école.

13.7. Sous-comité promotion du secondaire

Des anciens ont été rencontrés, les vidéos sont en cours de montage.

14. Varia / affaires nouvelles

Le temps étant largement dépassé, les points suivants sont remis à une séance subséquente :

- 1- Photographe scolaire
- 2- Capsules et captation
- 3- T-shirt d'éducation physique
- 4- Ouverture des portes le matin

15. Levée de la séance

À 21h14, l'ODJ étant épuisé, la présidente décrète la levée de la séance. Prochaine rencontre le 12 décembre à 18h30.

Geneviève Dodin
11 novembre 2018

ANNEXE A

Résolution 20181107-007

Lors de la rencontre ordinaire du Conseil d'établissement de l'école FACE tenue le mercredi 7 novembre 2018, il a été résolu de demander à la EMSB de soutenir la direction de l'école FACE quant aux efforts prioritaires qu'elle effectue afin d'atteindre les exigences d'un programme bilingue pour tous les niveaux du volet primaire et pour tous les types d'élèves (bilingues / unilingues / internationaux).

Nous demandons un engagement à offrir :

- Pour les élèves de 4^e-6^e année, davantage de cours « français enrichi »
- Pour les élèves de 3^e année, ajouter le cours « français enrichi »
- Maintenir l'aide pour le 1^{er} cycle du primaire pour les élèves en difficulté en français
- Créer un plan pour les élèves qui arrivent au Québec et ne parlent pas le français

Nous demandons également :

- 1- Une évaluation de l'instruction du Français Langue Seconde (FSL), surtout dans les niveaux de 3^e à 6^e année du primaire, afin d'assurer que le programme atteint les standards d'un programme bilingue
- 2- Une exploration de la possibilité de créer un programme avec deux volets ou bien un programme « langue d'enseignement en français » pour répondre aux besoins des élèves bilingues et à ceux qui ont plus de difficultés en français
- 3- D'assurer que le programme bilingue offre un minimum de 50% de minutes d'instruction en français, de la maternelle à la 6^e année
- 4- D'offrir encore plus d'opportunités en français, telles que les sorties culturelles, des échanges avec les élèves de la CSDM, etc.
- 5- D'explorer la désignation « Core English » pour les niveaux secondaires.

Cette résolution a été adoptée à la majorité des voix exprimées (4 pour, 5 abstentions, 0 contre).

(signature)

Geneviève Courcy, présidente

ANNEXE B

LISTE D' ACTIONS SUITE À LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MARDI 19 JUIN 2018

No	Action	Responsable	Statut
1.	Mettre à jour le PV et liste d'actions du 08/05 et les partager sur le site web de l'école	Geneviève Dodin Annie Lamarre	Fait
2.	Établir une liste des traditions FACE à transmettre à la direction	Sheena Bassani	En cours
3.	Identifier des Anciens et les contacter pour entrevue filmée	Joe Cacchione Marie-Ève Arseneau	En cours
4.	Préparer un dossier de présentation de l'école à destination de candidats membres de la communauté	Geneviève Courcy Anne-Karine Tremblay	Fait
5.	Faire circuler le document listant les critères d'admissibilité de demandes de financement soumises à la Fondation une fois prêt.	Sheena Bassani	Document transmis à la direction
6.	Publier sur le site de l'école les règles d'évaluation et de passage telles que révisées et en informer les parents dans le prochain Journal.	Annie Lamarre	Fait
7.	Soumettre des propositions réalistes en plus de la pétition visant à passer à des ustensiles et vaisselle réutilisables à la cafétéria.	Conseil des élèves	En cours
8.	Déterminer si les sorties à la Maison Théâtre peuvent être chargées aux parents EMSB pour les classes du primaire concernées	Annie Lamarre Vincent Timpano / successeur	Fait
9.	Préparer une résolution à l'attention de la EMSB demandant un soutien aux efforts de l'école pour l'enrichissement du programme bilingue du primaire EMSB, l'envoyer à tous pour adoption par courriel.	Alyssa Kuzmarov	Fait
10.	Déterminer si les frais chargés aux parents sont conformes aux directives du MEES et à la LIP.	Direction	Fait
11.	Suggérer le gris comme couleur de T-shirt aux enseignants de sport au primaire, pour permettre aux élèves qui possèdent un T-shirt estampillé FACE de le porter en cours.	Annie Lamarre	Fait
12.	Préparer un formulaire de plainte et dénonciation de cas d'intimidation, et le mettre à disposition au bureau 105 et au futur café étudiant.	Stéphany-Pascale Gauthier	En cours
13.	Fixer la prochaine rencontre du CÉ par courriel.	Geneviève Dodin	Fait
14.	Préparer une communication au MEES concernant le statut de l'école.	Geneviève Dodin Annie Lamarre	Caduc
15.	Inviter les membres du CVF à partager leurs recommandations au CÉ sur la suite des choses.	Geneviève Dodin	Fait



ANNEXE C

**LISTE D' ACTIONS SUITE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
TENUE À L'ÉCOLE FACE LE MARDI 4 SEPTEMBRE 2018**

No	Action	Responsable	Statut
16.	Envoyer une lettre à la CSDM (gestionnaires et élus) demandant clarification du mandat du CVF	Geneviève Dodin Annie Lamarre	Fait
17.	Préparer une nouvelle mouture de la lettre au MEES demandant réflexion sur le statut de l'école	Annie Lamarre	Ces trois actions sont rendues caduques par la nouvelle approche retenue.
18.	Préparer une liste des points précis de gestion que la cohabitation des 2 CS rend impossible	Annie Lamarre	
19.	Préparer une liste des démarches précédemment entreprises auprès des CS pour demander des assouplissements relatifs aux exigences réglementaires pour l'école FACE	Annie Lamarre	